

BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2023

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget principal	3
2. La trajectoire financière du budget principal	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget principal	4
2.2 La dette du budget principal	4
3. La programmation pluriannuelle du budget principal	5
4. La section de fonctionnement du budget principal	7
4.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget principal	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative qui vous est soumise se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 19 janvier 2023. Elle concerne des opérations n'ayant pas de crédit de paiement ou pas suffisamment en 2023 pour mandater des factures qui seraient en instance de paiement durant le 1^{er} semestre 2023 et permet d'actualiser les prévisions financières avant le budget supplémentaire 2023.

La décision modificative n°1 conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ 0 € en section de fonctionnement.
- ✓ +0,18 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2023	Proposition DM1 2023	Total après DM1 2023
Section de fonctionnement	1 695,04	0,00	1 695,04
Section d'investissement	604,73	0,18	604,90

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite à la décision modificative n° 1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	BP 2023	DM1 2023	Total voté 2023 après DM1	Evolution DM 1 2023	
				en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 687,74	0,00	1 687,74	0,00	0,00%
Dépenses de gestion courante	1 451,61	0,00	1 451,61	0,00	0,00%
Epargne de gestion courante (Excédent brut courant)	236,12	0,00	236,12	0,00	0,00%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBC)	14,0%		14,0%		
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	0,81	0,00	0,81	0,00	0,00%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	17,05	0,00	17,05	0,00	0,00%
Résultat exceptionnel large	-16,23	0,00	-16,23	0,00	0,00%
Epargne de gestion (EBG + solde exceptionnel)	219,89	0,00	219,89	0,00	0,00%
Taux d'épargne de gestion	13,0%		13,0%		
Intérêts de la dette	45,07	0,00	45,07	0,00	0,00%
<i>Recettes réelles</i>	1 688,55	0,00	1 688,55	0,00	0,00%
<i>Dépenses réelles</i>	1 513,72	0,00	1 513,72	0,00	0,00%
Epargne brute (EBE)	174,82	0,00	174,82	0,00	0,00%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	10,4%		10,4%		
Annuité en capital de la dette	171,48	0,00	171,48	0,00	0,00%
Epargne nette (ENE)	3,34	0,00	3,34	0,00	0,00%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0,2%		0,2%		

Aucune évolution des indicateurs de gestion par rapport au budget primitif 2023 dans la mesure où seule la section d'investissement est mouvementée dans cette décision modificative.

2.2 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt prévisionnel 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
Volume	2 043 257 K€	171 746 K€	45 311 K€	264 348 K€	2 135 859 K€

Aucune évolution n'est constatée par rapport au budget primitif 2023

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans la cadre de la décision modificative n°1 de l'année 2023 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	BP 2023	DM 1	BP 2023 +DM1
Aménagement de l'espace	42,77	21,00	63,78
Aménagement du territoire	28,88	19,53	48,41
Foncier	8,74	1,56	10,30
Stratégie territoriale	5,16	-0,09	5,07
Appui et ressources	28,83	-0,49	28,34
Finances	6,50	0,00	6,50
Moyens généraux et affaires générales	13,67	0,37	14,04
Patrimoine	8,66	-0,86	7,80
Culture et sport	23,88	0,92	24,80
Culture	14,23	-0,62	13,61
Sport	9,65	1,54	11,19
Développement économique, attractivité, relations internationales	19,27	-0,12	19,16
Développement économique	6,78	-0,15	6,63
Innovation, ESR, attractivité territoriale et relations internationales	12,49	0,04	12,53
Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces	36,17	-0,24	35,93
Agriculture, alimentation	1,42	1,85	3,27
Energie	4,39	-0,15	4,24
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	30,35	-1,94	28,41
Habitat et inclusion	100,71	-13,08	87,63
Habitat et logement	37,72	-3,21	34,51
Inclusion / cohésion territoriale	0,40	-0,05	0,35
Renouvellement urbain	62,59	-9,82	52,77
Mobilités, infrastructures et voirie	140,93	-9,98	130,95
Infrastructures, voirie	128,51	-10,36	118,15
Transports	12,41	0,38	12,79
Services collectifs	7,45	1,98	9,43
Déchets	0,02	0,00	0,02
Eau	2,00	1,98	3,98
Propreté	5,43	0,00	5,43
Total général	400,00	0,00	400,00

Les dépenses d'investissement ont dû être ajustées par rapport au budget primitif 2023.

D'une part, une partie des modifications correspond au réajustement des besoins de crédits consécutifs à la clôture des budgets de liquidation transitoire (anciens états spéciaux de territoire) et de leur intégration dans le budget principal. L'avancement réel des projets a été pris en compte pour permettre une exécution financière optimale.

D'autre part, le travail en cours sur la programmation pluriannuelle des investissements a permis d'affiner le positionnement des opérations au sein de chacune des politiques publiques et sous-politiques la plus appropriée. Ces modifications entraînent finalement une variation des crédits entre politiques publiques alors même que les crédits de paiement de l'opération n'ont pas été modifiés.

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	BP 2023	DM 1 2023	Total voté après DM 1	Evolution en % Total voté après DM1 / BP 2023
Recettes réelles	1 688,55	0,00	1 688,55	0,00%
Recettes de gestion courante	1 687,74	0,00	1 687,74	0,00%
013 - Atténuations de charges	3,93		3,93	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	41,12		41,12	0,00%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	603,77		603,77	0,00%
731 - Impôts locaux	522,96		522,96	0,00%
74 - Dotations et participations	501,03		501,03	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	14,92		14,92	0,00%
Autres recettes de fonctionnement	0,81	0,00	0,81	0,00%
76 - Produits financiers	0,81		0,81	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,00		0,00	
Recettes d'ordre	6,49	0,00	6,49	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,49		6,49	0,00%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		0,00	
Total recettes de fonctionnement	1 695,04	0,00	1 695,04	0,00%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0,00	0,00	0,00	
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 695,04	0,00	1 695,04	0,00%

Les recettes réelles de fonctionnement ne varient pas à la décision modificative n°1 de l'exercice 2023.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	BP 2023	DM 1 2023	Total voté après DM 1	Evolution en % Total voté après DM1 / BP 2023
Dépenses réelles	1 513,72	0,00	1 513,72	0,00%
Dépenses de gestion courante	1 451,61	0,00	1 451,61	0,00%
011 - Charges à caractère général	190,56		190,56	0,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	274,05		274,05	0,00%
014 - Atténuations de produits	685,17		685,17	0,00%
017 - RSA / Régularisation de RMI	0,00		0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	301,12		301,12	0,00%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,72		0,72	0,00%
Autres dépenses de fonctionnement	62,11	0,00	62,11	0,00%
66 - Charges financières	45,31		45,31	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	4,80		4,80	0,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	12,00		12,00	0,00%
Dépenses d'ordre	154,34	0,00	154,34	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154,34		154,34	0,00%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 668,07	0,00	1 668,07	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	26,97	0,00	26,97	0,00%
Total dépenses de fonctionnement	1 695,04	0,00	1 695,04	0,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement ne varient pas à la décision modificative n°1 de l'exercice 2023.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	BP 2023	DM 1 2023	Total voté après DM 1	Evolution en % Total voté après DM1 / BP 2023
Dépenses réelles	585,24	0,18	585,42	0,0%
Dépenses d'équipement	391,05	-12,00	379,05	-3,1%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	53,43	9,56	63,00	17,9%
204 - Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	117,43	0,16	117,59	0,1%
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	87,87	6,49	94,36	7,4%
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (y compris opérations)	132,32	-28,22	104,10	-21,3%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,18	0,18	
458 - Opérations pour le compte de tiers		0,18	0,18	
Dépenses financières	194,19	12,00	206,19	6,2%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13,00		13,00	0,0%
13 - Subventions d'investissement	0,50		0,50	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	171,75		171,75	0,0%
26 - Participations et créances rattachées	6,24		6,24	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	2,72	12,00	14,71	441,9%
Dépenses d'ordre	19,49	0,00	19,49	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	6,49		6,49	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	13,00		13,00	0,0%
Total dépenses d'investissement	604,73	0,18	604,90	0,0%
Total dépenses d'investissement cumulées	604,73	0,18	604,90	0,0%

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de +0,18 M€ par rapport au budget primitif 2023 mais, étant relatives aux opérations pour compte de tiers, elles sont compensées par une augmentation des recettes d'investissement pour le même montant.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	BP 2023	DM 1 2023	Total voté après DM 1	Evolution en % Total voté après DM1 / BP 2023
Recettes réelles	410,42	0,18	410,59	0,0%
Recettes d'équipement	336,93	0,00	336,93	0,0%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	71,12		71,12	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	264,34	0,00	264,34	0,0%
23 - Immobilisations en cours	1,47		1,47	0,0%
Opérations pour le compte de tiers	6,52	0,18	6,70	2,7%
458 - Opérations pour le compte de tiers	6,52	0,18	6,70	2,7%
Recettes financières	66,96	0,00	66,96	0,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	58,00		58,00	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,01		0,01	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	8,96		8,96	0,0%
Recettes d'ordre	167,34	0,00	167,34	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154,34		154,34	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	13,00		13,00	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	577,76	0,18	577,94	0,0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	26,97	0,00	26,97	0,0%
Total recettes d'investissement	604,73	0,18	604,90	0,0%

Les recettes réelles d'investissement augmentent de +0,18 M€ par rapport au budget primitif 2023. Il s'agit d'opérations pour compte de tiers, cette augmentation contrebalançant le montant en dépense d'investissement.